

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le conseil à huis clos et par visioconférence, lundi le 12 avril 2021 à 18 h 30.

**Présences :** Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse

MM. Sylvain Baron et Pierre Lavigne, sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

**Absence(s) :** M. Sylvain Jacques

**Nombre de citoyens :** 0 (huis clos)

Sont également présents madame Lucie Roberge, directrice générale/secr.-trésorière et Me Louis-Philippe Caron, greffier.

**AVIS DE CONVOCATION**

Conformément aux dispositions de la loi, l'avis de convocation et les documents associés ont été délivrés dans les délais prescrits. Tous les membres présents attestent l'avoir reçu et renoncent à l'avis de convocation.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) COVID-19 - Séance extraordinaire du 12 avril 2021 à huis clos et par visioconférence**
- 2) Ordre du jour – Adoption**
- 3) Règlements municipaux**
  - a) Règl. # 437-21 – Zonage; modification; art. 89 et 90; fenêtre et revêtement; modifié
    - a.1) Dépôt et présentation
    - a.2) Projet 1
    - a.3) Règl. 437-21.1 – Avis de motion
- 4) Urbanisme – Dossiers**
  - a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal du 07/04/2021; dépôt
- 5) Urbanisme – PIIA**
  - a) 4912 rue Principale – Garderie; modification de l'apparence
- 6) Dossiers municipaux**
  - a) Embellissement
    - a.1) Terrains municipaux – Plates-bandes; entretien
    - a.2) Fleurs annuelles – Achat
    - a.3) Montage de fleurs
    - a.4) Entretien bacs de fleurs
- 7) Loisirs et commandites**
  - a) Attestation de résidence – Carte Accès-loisir
  - b) Camp d'été – Coûts 2021

- 8) **Service incendie et sécurité publique**
  - a) Association des pompiers – Contribution 2020
- 9) **Certificat de disponibilité des crédits**
  - a) Certificat de disponibilité C-06/21
- 10) **Période de questions**
- 11) **Levée de l'assemblée**

**1. COVID-19 – SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021 À HUIS CLOS ET PAR VISIOCONFÉRENCE**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover siège en séance ordinaire ce 12 avril 2021 par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence mesdames Hélène Laroche, mairesse, Annie Gentesse et Marthe Garneau, conseillères municipales, messieurs Pierre Lavigne et Sylvain Baron, conseillers municipaux ainsi que madame Lucie Roberge, directrice générale et secrétaire-trésorière et Me Louis-Philippe Caron, greffier. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 525-2021 du 7 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle jusqu'au 16 avril 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

5514.04.21 Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;
- que la présente séance sera enregistrée et rendue disponible sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

5515.04.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

### **3. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

#### **a) Règl. # 437-21 – Zonage; modification; art. 89 et 90; fenêtre et revêtement; modifié**

##### **a.1) Dépôt et présentation**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, présentation du projet de règlement # 437-21 modifié, lequel a pour objet de modifier les articles 89 et 90 du règlement de zonage # 437 afin de modifier les normes concernant les types de fenêtres et de revêtements extérieurs permis pour les usages résidentiels, est fait et copie remise aux membres du conseil.

Dépôt du projet de règlement # 437-21 modifié est fait et copie remise aux membres du conseil.

##### **a.2) Projet 1**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résolution # 36.04.21)

5516.04.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le projet de règlement # 437-21 modifié, lequel a pour objet de modifier les articles 89 et 90 du règlement de zonage # 437 afin de modifier les normes concernant les types de fenêtres et de revêtements extérieurs permis pour les usages résidentiels;
- de demander un avis préliminaire sur le dossier à la MRC;
- de soumettre le projet de règlement à une consultation publique et, si requis, au processus d'approbation référendaire, si l'avis de la MRC est favorable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

##### **a.3) Règl. # 437-21.1 – Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 437-21.1, lequel a pour objet de modifier les articles 89 et 90 du règlement de zonage # 437 afin de modifier les normes concernant les types de fenêtres et de revêtements extérieurs permis pour les usages résidentiels.

### **4. URBANISME – DOSSIERS**

#### **a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal du 07/04/2021; dépôt**

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 7 avril 2021 est fait.

## **5. URBANISME – PIIA**

### **a) 4912 rue Principale – Garderie; modification de l'apparence**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résolution # 35.04.21);

Considérant que la demande vise la rénovation d'un bâtiment à usage mixte (commercial et résidentiel) servant de garderie éducative sur le lot 4 335 462 (4912 rue Principale);

Considérant l'article 4.2.1 1) a) ii) du règlement # 321 visant à prévoir une fenestration et des ouvertures respectant la typologie traditionnelle ainsi que les proportions d'origine du bâtiment;

Considérant que l'installation de fenêtres coulissantes sur les côtés du bâtiment ne respecte pas la typologie traditionnelle au sens de l'article 4.2.1 1) a) ii) du règlement # 321;

Considérant que les autres éléments de la proposition sont conformes à l'ensemble des règlements applicables;

5517.04.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
(modifiée par résol. 5529.05.21) Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'accepter la demande telle que déposée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

*(Contre : madame Annie Gentesse)*

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

### **a) Embellissement**

#### **a.1) Terrains municipaux – Plates-bandes; entretien**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/21 émis;

5518.04.21 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de retenir la proposition du centre horticole Foliflor pour l'entretien des plates-bandes de différents terrains municipaux, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 9 avril 2021, et ce, pour un montant de 16 627,20 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

#### **a.2) Fleurs annuelles – Achat**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/21 émis;

5519.04.21 Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de retenir la proposition du centre horticole Foliflor pour l'achat de fleurs annuelles, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 4 avril 2021 et pour un montant de 3 541,23 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**a.3) Montage de fleurs**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/21 émis;

5520.04.21

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de retenir la proposition du centre horticole Foliflor pour le montage de pots de fleurs, et ce, selon les termes et conditions de l'offre datée du 9 avril 2021 et pour un montant de 2 834,13 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**a.4) Entretien bacs de fleurs**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/21 émis;

5521.04.21

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de retenir les services de madame Dominique Tremblay pour l'entretien et l'arrosage des bacs à fleurs pour la saison estivale 2021, et ce, pour un coût de 8 000,00 \$ (sans taxes) le tout payable en deux versements le 1er juin et le 1er septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**7. LOISIRS ET COMMANDITES**

**a) Attestation de résidence – Carte Accès-Loisir**

Considérant les demandes de plusieurs citoyens en lien avec l'attestation de résidence requise pour obtenir la «Carte Accès-Loisir»;

Considérant qu'en 2020, la pandémie a fait perdre beaucoup de privilèges aux détenteurs de la «Carte Accès-Loisir»;

5522.04.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de fournir gratuitement l'attestation de résidence requise pour obtenir la «Carte Accès-Loisir» de 2021 pour les résidents de la Municipalité qui avaient payé pour ce service en 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) Camp d'été – Coûts 2021**

Considérant les circonstances exceptionnelles qu'entraînent la pandémie de la COVID-19;

5523.04.21

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu de fixer les coûts d'inscription, pour la période du 28 juin au 20 août 2021, au camp d'été de la Municipalité comme suit :

- inscription au camp du lundi au vendredi de 9 h à 16 h : 424 \$;
- inscription au service de garde du lundi au vendredi de 7 h à 9 h ou de 16 h à 18 h : 150 \$;
- inscription au service de garde du lundi au vendredi de 7 h à 9 h et de 16 h à 18 h : 200 \$;
- rabais pour le deuxième enfant inscrits demeurant à la même adresse : 20 %;
- rabais pour le troisième enfant inscrit demeurant à la même adresse : 30 %;
- rabais pour le quatrième enfant inscrit demeurant à la même adresse : 40 %;
- frais supplémentaire de 50 \$ par enfant non-résident de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

## **8. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **a) Association des pompiers – Contribution 2020**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-06/21 émis;

Considérant que la contribution à l'association des pompiers n'avait pas encore été versée pour l'année 2020;

5524.04.21

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu de verser à l'association des pompiers de St-Cyrille la somme de 1 000 \$ pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

## **9. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

### **a) Certificat de disponibilité C-06/21**

Conformément aux dispositions du règlement 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale / secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisé à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour de couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER  
Ce 12 avril 2021

Lucie Roberge, *Directrice générale/Secr.-trésorière*

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

(Pas de période de questions; huis clos)

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 19 h 30.

Signé :

---

Hélène Laroche, *maire*

---

Me Louis-Philippe Caron, *greffier*